

# Une nouvelle vocation pour l'école Brantôme



**Auteur NC**

**La tradition d'accueil de l'école maternelle Brantôme continuera sous de nouvelles formes.**

Pendant 36 ans, entre 1982 et 2018, la petite école, située au 5 rue Brantôme dans le 3ème arrondissement de Paris, a accueilli près de 3000 enfants créant un lien solide et durable entre les habitants du quartier.

Depuis la fermeture de l'école en juillet 2018, entre nostalgie et questionnement, les conversations allaient bon train sur l'usage futur du bâtiment.

Qui remplacera les éclats de rire des enfants ? Quels seront les nouveaux voisins ?

Cinq associations de quartier avaient proposé l'[AVENTURE brantôme](#), un projet autour de cours de musique, de danse, de dessins et d'ateliers de bricolage.

Fin septembre, le Conseil de Paris a décidé la mise en place, pour deux ans, d'un hébergement d'urgence (CHU), géré par l'association [COALLIA](#), pour l'accueil de familles avec enfants en bas âge et de femmes enceintes ou sortant de la maternité en situation de vulnérabilité.

Pendant ce temps, la Mairie étudie la faisabilité d'un centre d'accueil et de réinsertion pour jeunes en difficultés qui pourrait s'installer ensuite dans ces locaux.

## Mais qui est donc COALLIA ?

50 ans au service des plus fragilisés. L'association créée par Stéphane Hessel exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

L'association fonde son action sur les valeurs de respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, ce qui implique aussi le respect des principes de non-discrimination, de tolérance et de solidarité. Chaque être humain doit pouvoir accéder à l'autonomie et à la responsabilité. Pour y parvenir, un logement, un emploi et un entourage propice sont des conditions essentielles.

COALLIA fonctionne sur la base de subventions des deniers publics pour environ 70 millions d'euros. L'association gère 315 établissements et emploie pas moins de 3700 collaborateurs.

Source : [www.coallia.org](http://www.coallia.org)



## Un nouvel rôle social pour l'ancienne école maternelle ?

Dans le cadre du « Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion » le Conseil de Paris a voté fin septembre la mise en place d'un hébergement d'urgence (CHU) pour l'accueil de familles avec enfants en bas âge et de femmes enceintes ou sortant de la maternité en situation de vulnérabilité.

Prévu pour une durée de deux ans, le centre délivrera un accompagnement individualisé dans le cadre du dispositif d'urgence, en attendant une orientation vers les structures dédiées.



**Le centre piéton du Quartier de l'Horloge. (Source : Archives d'architecture du XXème siècle.)**

### **EN SAVOIR PLUS**

Qu'est que le Quartier de l'Horloge à Paris 3<sup>ème</sup> ?

Situé à l'emplacement de l'ancien quartier populaire de la bonneterie, à côté de l'animation des Halles de Baltard, ce quartier était l'un des derniers îlots insalubres de Paris à la fin des années soixante.

Une opération immobilière, décidée dans le cadre de la rénovation du quartier des Halles, dont le marché part à Rungis, et du plateau Beaubourg, qui est destiné à accueillir un centre de création, a permis de réaliser une vingtaine de bâtiments grâce à la fusion d'une soixantaine de parcelles en une parcelle unique.

Au tournant des années 80, en échange de près de deux hectares à construire et d'un versement de 40 millions de francs, le promoteur COGEDIM a été chargé par l'Etat et la Ville de Paris de réaliser et de commercialiser à ses risques un nouveau quartier en plein cœur du Paris historique.

L'accord prévoyait la construction d'une école maternelle, d'un dispensaire et d'une crèche donnés en propriété à la Ville de Paris. Grâce à une division en lots de « volumes », les trois propriétés publiques ont été dissociées des autres lots appartenant à une association syndicale libre (ASL).

Toutefois, la Ville de Paris a prévu contractuellement la possibilité de souscrire aux services fournis par l'ASL du Quartier de l'Horloge. En particulier, un service de surveillance des équipements techniques (alarmes de fonctionnement) et de la sécurité incendie (têtes de détection incendie).

Le 20 juin 2018, la Préfecture d'île de France a émis un avis favorable à la demande de désaffectation des locaux situés, au 5 rue Brantôme, de leur usage scolaire.

La Ville de Paris est donc en droit de disposer librement de son bâtiment, de le vendre, de le proposer au mieux disant dans le cadre de « Réinventez Paris » ou de lui donner une nouvelle affectation de service public.